

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 6 juillet 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-60**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 juillet 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :

4.1. Utilisation d'emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2026

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu les délibérations n°2025-83 et n°2026-23 du conseil d'administration,
Vu l'avis du conseil académique du 30 juin 2026,
Vu l'avis du comité social d'administration du 3 juillet 2026,

Exposé de la décision :

Un certain nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs ont été déclarés vacants à la rentrée 2026 postérieurement aux délibérations susvisées. Le conseil d'administration doit donc se prononcer sur l'utilisation de ces emplois vacants.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de l'utilisation des emplois d'enseignant-chercheur et d'enseignant vacants à la rentrée 2026, conformément au document joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièce jointe :

- tableau de l'utilisation des emplois d'enseignant-chercheur vacants à la rentrée 2026.

Fait à Tours,

Philippe Roingeard

Philippe Roingeard
le 16/07/2026 13:37:30 +02:00

